



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 10 décembre 2025

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 27-2025 Prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Montant demandé : CHF 205'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 27-2025 du 29 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.00 TTC, destiné à financer les prestations informatiques permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président

Patrick DU BOIS



La Secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 10 décembre 2025